



LEGISLATURE 2020 – 2025
PROCES-VERBAL No. 25
CONSEIL MUNICIPAL DE RUSSIN – SEANCE DU 6 JUIN 2023

PRESENTS : M. Claude MEMBREZ, Président du Conseil municipal

Mmes Nadine CORTINOVIS GFELLER, Sylvie DESBAILLET, Delphine VOELLINGER, MM Daniel CHAMBAZ, Sébastien DELESDERRIER, Guy JULINI, Vincent MONNIER, Daniel SANDMEIER, Conseillers municipaux

**ASSISTENT
A LA SEANCE** : M. Olivier FAVRE, Maire
Mme Suzanne SERAFINI, M. Didier FROSSARD, Adjoints
Mme Marilène DEMIERRE, Secrétaire

PROCES-VERBAL : Mme Florence CHOUET

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 2 mai 2023
2. Informations de la Mairie
3. Regards séparatifs : Chemins de la Croix-de-Plomb et des Christophes (prise de charge FIA) (env. CHF 85'000.-) – Délibération
4. Travaux de maintenance : Chemins de la Croix-de-Plomb et des Christophes (prise en charge FIA) (env. CHF 60'000.-) – Délibération
5. Audit des installations privées à combustibles fossiles. Participation communale – Délibération
6. Rapport de la commission EVENEMENTS
7. Rapport de la commission EMBLEMES
8. Propositions individuelles et questions
9. Divers
10. Naturalisation (huis clos)

Séance ouverte à 19h00

Claude MEMBREZ : Salue cordialement les autorités communales, la secrétaire, la procès-verbaliste, sans oublier le nombreux public présent. Avant de procéder au premier point de l'ordre du jour, il annonce que Daniel CHAMBAZ est en chemin et sera là dans les 3 minutes qui suivent, ce qui est le cas.

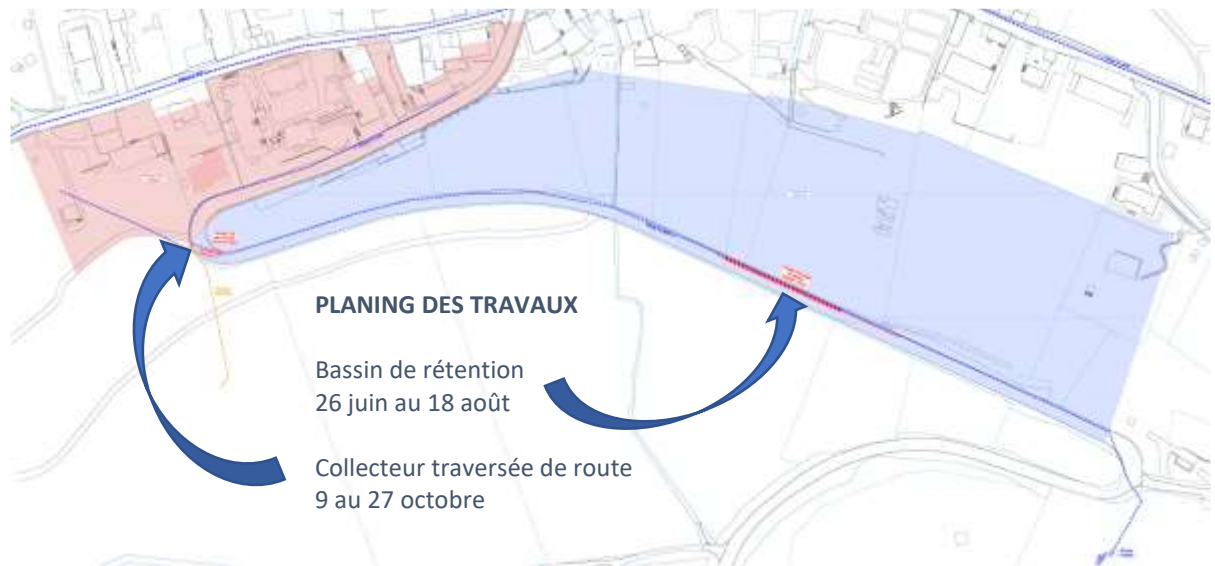
1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 2 MAI 2023

Le PV est approuvé à l'unanimité. Remerciements à son auteure.

2. INFORMATIONS DE LA MAIRIE

Olivier FAVRE

- TRAVAUX DE CANALISATIONS – ROUTE DU MANDEMENT, DIRECTION LA PLAINE : A la suite d'un appel d'offres, les travaux ont été attribués et la création du bassin de rétention débutera le 26.06.23. Une circulation alternée sur une voie de 3.5 m de large sera mise en place dès ce jour et ce, jusqu'au 18.08.23. Une interruption des travaux est prévue jusqu'au 09.10.23, afin de ne pas entraver le bon déroulement des vendanges et de la FDV.



- MISE EN ŒUVRE DE MESURES DE SAUVEGARDE – PONT DE RUSSIN – ALLONDON : En coordination avec le chantier cité précédemment, les travaux de renforcement des piles du pont seront gérés par l'OCE et l'OCT, du 12.06.23 jusqu'à fin octobre, sans interruption de travaux toutefois. A noter que le chantier induira un trafic relativement important de camions dédiés principalement au déplacement de gros enrochements.
- RADAR – LA CHAUMAZ : Le radar positionné depuis le 14.04.23 (oeuvrant dans les deux sens) fait état des résultats suivants : Sur une moyenne de 546 véhicules/jour (tous sens confondus), 21% des véhicules ont été identifiés à une vitesse inférieure à 30 km/h, 43% entre 31 km/h et 40 km/h, 31% entre 41 km/h et 50 km/h. Seuls 5% dépassent la vitesse autorisée de 50 km/h, Le sujet sera abordé lors de la prochaine commission URBANISME du 22.06.23.

Suzanne SERAFINI

- INSTALLATION DE CLASSES SCOLAIRES EN FORET : Bon nombre de questions se posent. La Directrice a été contactée et l'Adjointe reviendra vers les Conseillers afin de décider d'une potentielle entrée en matière.
- SORTIE DES AINES : 20.06.23. Rappel de date.
- FETE DE LA MUSIQUE : 24.06.23. Rappel de date.
- PROMOTIONS : 01.07.23. Rendez-vous est donné à tous les Conseillers : le 30.06.23 à 17h00 dans le préau pour la mise en place, le 01.07.23 à 15h30 à la Mairie pour le départ du cortège, en fin de spectacle pour mettre les tables et les bancs sous la tente, et enfin, le 02.07.23 à 10h00 dans le préau pour le rangement.
- REPAS ESTIVAL: 19.08.23. Rendez-vous est donné à tous les Conseillers (et leur conjoint si possible) à 9h00 à la cuisine scolaire pour la préparation et le lendemain à 10h00 pour le rangement.
- QUATUOR PERPSICORDE : 07.09.23. Le quatuor organise une balade musicale à vélo. Il sera présent à Russin à 10h00 pour offrir à la population un mini concert avec cafés / croissants.

Didier FROSSARD

- FONTAINES : Tous les débits d'eau des fontaines de la Commune ont été réduits de 2 litres/mn à 1 litre/mn, hormis deux, pour des raisons techniques. Celui de la fontaine située sur la route des Baillets vient d'être réglé. Sur celle située à la route du Mandement, le raccord du tuyau s'est avéré corrodé et doit être changé. Profitant de ces travaux, le béton de la partie frontale actuelle (chèvre) sera remplacé par de la pierre de taille, ornée des armoiries communales. Ce réglage des débits d'eaux permettra d'économiser environ 525'000 litres/an par fontaine, représentant pour l'ensemble des fontaines de la Commune l'équivalent d'une piscine olympique ...!!

3. **REGARDS SEPARATIFS : CHEMINS DE LA CROIX-DE-PLOMB ET DES CHRISTOPHES (PRISE EN CHARGE FIA) (ENV. CHF 85'000.-) – DELIBERATION**

Olivier FAVRE : Précise que le montant de la délibération diffère de celui de l'ordre du jour ; il a été adapté à la suite d'informations complémentaires. Seul le montant de la délibération fait foi.

Didier FROSSARD : Pour rappel, Les Services industriels établissent un rapport annuel de l'état des réseaux de la Commune. Ce rapport a été transmis à un bureau d'ingénieurs pour étude, synthèse et proposition de travaux. Ceux-ci seront planifiés sur 3 ans et porteront sur des travaux de maintenance et des travaux de mise aux normes, notamment celle des regards séparatifs. Certains comportent des chambres doubles : eaux claires / eaux usées. Un clapet (amovible pour le nettoyage) sera posé, soit sur les eaux claires, soit sur les eaux usées, afin d'éviter toute pollution des eaux usées sur les eaux claires.

Delphine VOELLINGER : Pourquoi ne peut-on se contenter de surélever la séparation ?

Didier FROSSARD : La norme veut que les regards soient entièrement fermés. Ils devraient théoriquement bénéficier de deux cheminées totalement séparées. En outre, la pose d'une plaque en métal coûtera probablement moins cher qu'une surélévation de la cloison.

Claude MEMBREZ : *Précise que le montant important faisant l'objet de la présente délibération couvre les coûts d'ingénieurs, de géomètres, de génie civil ... En l'absence d'autres remarques et/ou questions, procède à la DELIBERATION : CREDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 97'000.- POUR LA MISE EN SEPARATIF DES CHAMBRES DOUBLES EU/EC CHEMINS DE LA CROIX-DE-PLOMB ET CHRISTOPHES (PRISE EN CHARGE FIA).*

Vu l'art. 30 lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et aux articles 56 et 58 de la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05) ;

Vu l'actualisation du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de la commune de Russin par le Conseil d'Etat en 2022 ;

Vu la planification décennale communale remise au fond intercommunal d'assainissement (ci-après : FIA) ;

Vu les observations effectuées par les SIG dans le cadre de leur contrat pluriannuel d'exploitation, indiquant que dans de nombreuses chambres du réseau secondaire d'assainissement, les eaux usées et les eaux claires s'écoulent en parallèle et ne sont séparées que par un simple muret ;

Vu qu'en cas de fortes intempéries, le mélange des eaux peut avoir lieu provoquant respectivement des débordements, des risques de pollution ou de gros volumes de traitement à la station d'épuration ;

Vu le plan actualisé des travaux de mise en séparatif des chambres doubles du réseau secondaire d'assainissement du secteur Croix-de-Plomb (fiche action PGEE E.8.2.40) ainsi que les résultats des investigations terrain effectuées par le bureau d'ingénieurs civils CERA SA ;

Vu l'estimatif des travaux du 30 mai 2023 établi par le bureau d'ingénieurs civils CERA SA ; vu la prise en charge des coûts par le Fond Intercommunal d'Assainissement (FIA) ;

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal de la commune de Russin

DECIDE
A l'unanimité

Par 8 oui, 0 non, 0 abstention, sur 9 Conseillers présents à la séance, dont le Président

1. D'accepter le crédit d'engagement pour les travaux de mise en séparatif des chambres EU/EC des chemins de la Croix-de-Plomb et Christophes.
2. D'ouvrir à cet effet au Maire un crédit d'engagement de 97'000 F TTC, destiné à financer ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 97'000 F TTC dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. De conditionner la dépense de ces travaux à prise en charge du coût par le FIA et de l'amortir au moyen d'une annuité.
5. D'autoriser le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°2.

Claude MEMBREZ
Président du Conseil municipal de Russin

4. **TRAVAUX DE MAINTENANCE : CHEMINS DE LA CROIX-DE-PLOMB ET DES CHRISTOPHES (PRISE EN CHARGE FIA) (ENV. CHF 60'000.-) – DELIBERATION**

Didier FROSSARD : Il s'agit ici uniquement de travaux d'entretien d'ouvrages existants, tels que ceux liés au vieillissement, à l'usure des structures : carbonatation, zones cassées, purges à effectuer, dépôts calcaires ... Ces travaux sont planifiés sur 2023, 2024 et 2025.

Daniel CHAMBAZ : Question pratique. Comment fait-on pour effectuer un travail de maçonnerie dans une canalisation ?

Didier FROSSARD : Un nettoyage à haute pression des regards (non de la canalisation) est effectué avant tout travail de piquage ou de maçonnerie.

Olivier FAVRE : Ici également, le montant de la délibération diffère de celui de l'ordre du jour ; il a été adapté à la suite d'informations complémentaires. Seul le montant de la délibération fait foi. Le Maire précise que le FIA prend en charge la totalité du montant. Bien que la mise aux normes coûte très cher, l'intention de l'Exécutif est de régler ces points rapidement en raison de risque de pollution avéré sur le territoire.

Didier FROSSARD : Le sujet sera encore abordé durant les prochaines séances plénières, mais le réseau sera totalement assaini dans les 2 ans à venir.

Claude MEMBREZ : *En l'absence d'autres remarques et/ou questions, procède à la DELIBERATION : CREDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 103'000.- POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN CONSTRUCTIF 2023 SUR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT : CHEMINS DE LA CROIX-DE-PLOMB ET CHRISTOPHES (PRISE EN CHARGE FIA).*

Vu l'art. 30 lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et aux articles 56 et 58 de la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05) ;

Vu l'actualisation du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de la commune de Russin par le Conseil d'Etat en 2022 ;

Vu la planification décennale communale remise au fond intercommunal d'assainissement (ci-après : FIA) ;

Vu le programme de travaux d'entretien décliné sous la forme d'une fiche action pour l'année 2023 (E.12.2.40) et les résultats des investigations terrain effectuées par le bureau d'ingénieurs civiles CERA SA ;

Vu l'estimatif des travaux du 30 mai 2023 établi par le bureau d'ingénieurs civils CERA SA ; vu la prise en charge des coûts par le Fond Intercommunal d'Assainissement (FIA) ;

Sur proposition du Maire,
Le Conseil municipal de la commune de Russin

DECIDE
A l'unanimité

Par 8 oui, 0 non, 0 abstention, sur 9 Conseillers présents à la séance, dont le Président

1. D'accepter le crédit d'engagement pour les travaux d'entretien constructif 2023 sur le réseau d'assainissement des chemins de la Croix-de-Plomb et Christophes.
2. D'ouvrir à cet effet au Maire un crédit d'engagement de 103'000.- F TTC, destiné à financer ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 103'000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. De conditionner la dépense de ces travaux à prise en charge du coût par le FIA et de l'amortir au moyen d'une annuité.
5. D'autoriser le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°2.

Claude MEMBREZ
Président du Conseil municipal de Russin

5. AUDIT DES INSTALLATIONS PRIVEES A COMBUSTIBLES FOSSILES. PARTICIPATION COMMUNALE – DELIBERATION

Delphine VOELLINGER : Fait état de son rapport.

Suite à la décision du Conseil municipal du 7 février d'approuver le soutien à la transition énergétique, le bureau Amstein&Walthert a organisé un appel d'offres à prestataire, qui viendrait réaliser un diagnostic chez les particuliers qui le souhaitent.

Ceux-ci prenaient en compte, le calcul de l'IDC, un audit de la chaudière et les options possibles pour la transition vers une PAC (source d'énergie décarbonée) et un audit de l'enveloppe thermique et les options possibles pour l'assainissement.

Les appels d'offre ont été envoyés début avril à une quinzaine de mandataires et seuls 5 réponses ont été reçues. 2 propositions ont été retenues comme les plus intéressantes et adaptées à répondre à la problématique de Russin et son patrimoine bâti. La moyenne des montants de prestations offertes par ces 2 mandataires est de 1'400.00 par diagnostic. L'idée de retenir éventuellement 2 mandataires est de pouvoir couvrir l'ensemble des demandes sur une période pas trop longue.

Une recherche a été réalisée afin de connaître le nombre d'installation susceptible de répondre à cette démarche sur l'ensemble de la commune. Les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

- La chaudière doit avoir plus de 10 ans
- Il faut être propriétaire du logement sur la commune
- Les petits logements collectifs de moins de 5 preneurs sont éligibles

Suite à l'analyse des données issues du cadastre des chaudières, de la base de données IDC et du registre foncier, il ressort que :

52 installations sont éligibles à la démarche car elles ont des chaudières mise en service avant 2000
25 installations sont alimentées par des chaudières dont la date de mise en service est inconnue.
7 installations seront éligibles en 2025.

C'est sur ces bases que nous proposons d'écrire aux 80 propriétaires et leur expliquer la situation et la démarche de soutien de la commune.

Ces 80 diagnostics représentent un budget total de 115'000.00. L'idée est de demander une participation financière aux propriétaires de 250.-, ce qui correspond au calcul de l'IDC.

Cette démarche répond à la première phase de la planification énergétique territoriale de la commune avec la proposition de mise en place d'un accompagnement individuel aux propriétaires de la commune, leur permettant ainsi d'aborder sereinement le virage énergétique.

Au nom de la commission, je demande au Conseil municipal son approbation pour l'acceptation de ce budget afin de soutenir l'accompagnement à la population de la commune vers la transition énergétique.

Nadine CORTINOVIS GFELLER : Quelles sont les installations soumises à l'IDC ?

Delphine VOELLINGER : L'IDC concerne toutes les installations qui doivent être assainies : combustibles fossiles (mazout, gaz) et chauffages électriques.

Claude MEMBREZ : *Précise que le montant est hors budget. En l'absence d'autres remarques et/ou questions, il procède à la DELIBERATION : CREDIT BUDGETAIRE SUPPLEMENTAIRE 2023 DE CHF 115'000.- POUR UN AUDIT DES INSTALLATIONS PRIVEES A COMBUSTIBLES FOSSILES.*

Vu la stratégie climatique adoptée par le Conseil fédéral et la loi révisée sur le CO2 visant à réduire de moitié les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 et la réalisation de l'objectif zéro émissions pour 2050 ;

Vu l'obligation pour chaque propriétaire immobilier de fournir dès 2025 à l'Office cantonal de l'Energie (OCEN) le calcul de l'Indice de dépense de chaleur (IDC) ;

Vu l'obligation à terme d'interdire les installations à combustibles fossiles (mazout, gaz) ;

Vu l'existence à ce jour d'environ 80 installations privées à combustibles fossiles sur la Commune ;

Vu la volonté du Conseil municipal de mettre en place une planification énergétique sur le territoire de la commune de Russin au travers de son schéma directeur (actuellement en consultation auprès des services de l'Etat) ;

Vu la volonté d'accompagner les propriétaires immobiliers de la Commune de Russin dans une démarche d'analyse uniforme et centralisée ;

Vu le rapport établi par le bureau Amstein & Walthert ;

Vu le préavis de la commission des bâtiments du 6 février 2023 ;

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal de la commune de Russin

DECIDE
A l'unanimité

Par 8 oui, 0 non, 0 abstention, sur 9 Conseillers présents à la séance, dont le Président

1. D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 115'000.- pour un audit destiné à couvrir les prestations d'ingénieurs thermiciens pour l'élaboration de l'IDC sur environ 80 installations à combustibles fossiles sises sur la Commune de Russin.
2. De demander à chaque propriétaire concerné une participation forfaitaire de CHF 250.-.
3. D'encourager chaque propriétaire à adhérer à la démarche.
4. De procéder aux demandes de subventions éventuelles qui seraient au profit de la Commune.
5. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par les participations et subventions demandées, par les plus-values escomptées aux revenus ou par des économies réalisées sous d'autres rubriques de charges.
6. De comptabiliser cette dépense dans le compte de fonctionnement, sous la rubrique comptable 76.31.

Claude MEMBREZ
Président du Conseil municipal de Russin

6. RAPPORT DE LA COMMISSION EVENEMENTS

Sylvie DESBAILLET : Communique le menu du repas estival qui aura donc lieu le 19.08.23 dès 18h30. A la suite de celui-ci, les habitants pourront profiter du bar de la Jeunesse.

Suzanne SERAFINI : Précise qu'un groupe de musique animera la soirée au bar de la Jeunesse.

7. RAPPORT DE LA COMMISSION EMBLEMENTS

Vincent MONNIER : Lors de la séance de commission du 24.05.23, les membres ont décidé de reprendre le projet de la place de jeu. La problématique reste la même, à savoir le lieu, et les membres de la commission ont décidé d'orienter leur réflexion sur la place du Mandement. De fait, la commission propose au Conseil municipal d'accepter le lancement d'une étude technique de faisabilité (en fonction de la dalle et du type de jeux envisagés).

Didier FROSSARD : Ajoute simplement que très peu de zones s'offrent à la Commune.

Claude MEMBREZ : *Propose aux Conseillers de se positionner sur la relance d'une étude technique de faisabilité pour l'installation d'une place de jeu sur la place du Mandement, entre la Mairie et le préau.*

Vote : 8 oui, 0 non, 0 abstention.

Olivier FAVRE : Se réfère à la pétition déposée sur le même sujet et informe les Conseillers qu'un courrier sera envoyé aux pétitionnaires pour les informer du suivi du projet au sein de la commission du Conseil municipal.

Nadine CORTINOVIS GFELLER : Tient à ajouter que la pétition faisait entre autres mention d'une demande de consultation / concertation des habitants, avant que le projet définitif ne soit établi.

Olivier FAVRE : Prématuré pour l'heure, il confirme que ce sera le cas dès qu'un projet verra le jour.

8. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

Aucune proposition ou question n'est formulée.

9. DIVERS

Sébastien DELESDERRIER : Se réfère à l'interruption des travaux de canalisation sur la descente de la route du Mandement pour ne pas entraver le bon déroulement des vendanges, mais qu'en est-il des moissons ?

Olivier FAVRE : Il n'a malheureusement pas été possible de prendre en considération toutes les activités agricoles et viticoles. Les conséquences les plus lourdes ont été estimées être celles subies par les vendangeurs. Il rappelle toutefois qu'un passage de 3.5 m subsistera, largeur suffisante pour le gabarit des véhicules agricoles.

10. NATURALISATION (HUIS CLOS)

Claude MEMBREZ : Clôt la séance en remerciant toutes les personnes présentes.

Séance levée à 19h51.

La prochaine séance est fixée au 11.09.23, 19 heures. Attention : un lundi exceptionnellement.